

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le maire de BLÉNOD-LÈS-PONT-A-MOUSSON informe la population qu'une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs a lieu en mairie de BLÉNOD-LÈS-PONT-A-MOUSSON, du 12 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus. Cette enquête, organisée par la commune, porte sur les projets de révisions allégées n°1, n°2, n°3 et n°4 du Plan Local d'Urbanisme,

Madame Salimata SPINATO ingénieur environnement, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public de l'Hôtel de ville de BLÉNOD-LÈS-PONT-A-MOUSSON (220 avenue Victor Claude), soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les samedis de 9h00 à 11h00 (sauf le samedi 7 juillet 2018)
- sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : www.blenod.fr

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, sur sa demande et à ses frais, en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Mairie de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, service urbanisme, 220 avenue Victor Claude – 54700 BLÉNOD-LÈS-PONT-A-MOUSSON

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur ces projets selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur à la mairie de BLÉNOD-LÈS-PONT-A-MOUSSON, siège de l'enquête : Hôtel de Ville, 220 avenue Victor Claude, 54700 BLÉNOD-LÈS-PONT-A-MOUSSON. Les observations et propositions parvenues par ce biais seront publiées sur le site internet de la commune pendant la durée de l'enquête.

- sur le registre d'enquête papier disponible en mairie de BLÉNOD-LÈS-PONT-A-MOUSSON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les samedis de 9h00 à 11h00 sauf le samedi 7 juillet 2018). Les observations et propositions parvenues par ce biais seront publiées sur le site internet de la commune pendant la durée de l'enquête.

- sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/802> Les observations et propositions parvenues par ce biais seront publiées sur le registre dématérialisé pendant la durée de l'enquête.

- par voie électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-802@registre-dematerialise.fr .Les observations et propositions parvenues par ce biais seront publiées sur le registre dématérialisé pendant la durée de l'enquête.

- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront en mairie de BLÉNOD-LÈS-PONT-A-MOUSSON, les :

- mardi 12 juin 2018, de 9h00 à 12h00
- samedi 23 juin 2018, de 9h00 à 12h00
- lundi 2 juillet 2018, de 14h00 à 17h00
- vendredi 13 juillet 2018, de 14h00 à 17h00

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie précitée,
- sur le site Internet de la commune

A Blénod les PAM, le 23 MAI 2018



Le Maire,